Co-funded by the European Union

Evaluation des compétences (ACDC)

NOM et PRÉNOM : _____.

Date de l'évaluation : __/__/____.

MENTOR/TUTEUR : _____.

1. Domaines d'amélioration identifiés	o Compétences professionnelles et experiences. o Recherche d'emploi et capacités d'accès à l'emploi. o Motivation et aspirations professionnelles. o Soin de la personne et tenue vestimentaire. o Gestion financière. o Compétences sociales et comportement approprié. o Amitié et empathie. o Autre – veuillez préciser.
2. Objectifs	
3. Objectifs du stagiaire – veuillez brièvement décrire ce que le stagiaire souhaite accomplir	
4. Nombre de séances de conseil prévues	
5. Séance de conseil n° 1 Date : Objectif : Résultat attendu : □ non atteint □ partiellement atteint □ atteint □ dépassé Méthode/activité (brève description)	Observations Recommandations pour le plan d'action
Veuillez reproduire l'info précédente (5) pour chaque séance.	
6. Progrès réalisés – décrivez brièvement les progrès réalisés par le stagiaire dans la réalisation des objectifs – mentionnez les améliorations et les revers dans les domaines ciblés.	
7. Veuillez décrire tout facteur susceptible d'entraver la réalisation des objectifs et le maintien de l'emploi (p.ex. soucis d'assiduité, ponctualité, assuétudes…	

Cette publication a été élaborée avec le soutien financier de la Commission européenne dans le cadre du programme Erasmus+.
Les infos et opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs. La Commission européenne et l'Agence nationale belge ne peuvent être tenues responsables de l'utilisation qui pourrait en être faite.

8. Veuillez décrire les facteurs pouvant faciliter la réalisation des objectifs et le maintien de l'emploi (forces du stagiaire, soutien social, facteurs environnementaux).	
9. Autres commentaires et recommandations	

Expert évaluateur :
(signature)

Cette publication a été élaborée avec le soutien financier de la Commission européenne dans le cadre du programme Erasmus+. Les infos et opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs. La Commission européenne et l'Agence nationale belge ne peuvent être tenues responsables de l'utilisation qui pourrait en être faite.